



Association des propriétaires résidents à Morgins ■ CH-1875 Morgins

À l'attention de Mesdames et Messieurs les
membres du conseil d'administration de Région
des dents du midi SA

Par courriel

Morgins, le 12 mai 2024

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons à la dernière information qui vient de nous être communiquée concernant le Multi Pass.

À vrai dire, nous sommes pour le moins surpris de la nouvelle selon laquelle dorénavant les usagers de la télécabine de Morgins et du téléphérique Champéry devront payer un supplément, le Multi Pass n'étant plus suffisant.

Comme vous le savez, depuis quelques années, la taxe de séjour prélevée auprès des résidents secondaires de la région a non seulement été augmentée, mais a quasiment quadruplé, entraînant des frais importants pour les propriétaires de résidences secondaires.

Dans ce contexte, la création du Multi Pass venait un peu comme un baume sur les plaies des payeurs que sont lesdits propriétaires, quand bien même il ne s'agissait pas là d'une offre financièrement extraordinaire.

Or voilà que maintenant on voudrait obtenir plus d'argent de la part des personnes qui ont déjà fait un effort financier considérable par le paiement de la taxe dans le cadre du soutien à la promotion touristique de la région. Cela ne nous paraît décidément pas admissible et même contre-productif. Vous aurez sans doute pu voir les réactions qui ne sont pas faites attendre sur les réseaux sociaux. En ce qui concerne ProMorgins, nous pouvons vous indiquer que nos membres sont extrêmement fâchés de cette situation.

Les explications données à l'appui de cette modification de l'usage du Multi Pass sont loin d'être convaincantes. On constate que, sauf erreur, les remontées mécaniques du côté français des portes du Soleil ne sont pas touchées par ce changement et continueront à pouvoir être utilisées quand bien même lesdites installations sont confrontées aux mêmes problèmes financiers que du côté suisse. On se demande donc ce qui pourrait justifier sur ce plan le changement intervenu.

On rappelle par ailleurs que durant tout l'été 2023, les résidents secondaires de Morgins n'ont évidemment pas bénéficié du télésiège, puisque celui-ci était démonté. Durant cette période, les résidents secondaires ont donc été pénalisés par rapport à l'usage du Multi Pass.

À cela s'ajoute que les personnes venant de Morgins ou de Champéry n'ont strictement aucun choix de remontées mécaniques ; ils sont en quelques sorte des clients captifs. Inutile de dire que les touristes français ne



Association des propriétaires résidents à Morgins ■ CH-1875 Morgins

viendront évidemment pas sur sol suisse pour payer ce qu'ils trouvent gratuitement chez eux. Il en résultera une perte de gain pour les restaurants qui se trouvent au sommet des deux remontées mécaniques en question.

Nous attendons donc des explications de votre part à ce sujet. En particulier, nous serions heureux de savoir quelles sont vos statistiques d'utilisation du Multi Pass sur les deux installations en question, en particulier par les résidents secondaires. Les informations que vous donnez signalent que le Multi Pass a permis de doubler la fréquentation. Il serait encore heureux de savoir si cette fréquentation doublée tient vraiment à l'utilisation du Multi Pass des résidents secondaires ou si ce n'est pas simplement l'utilisation des installations par les VTT. A priori, d'après les renseignements qui nous parviennent, les résidents secondaires n'ont pas abusé du transport par câble au cours des dernières années. Beaucoup d'entre eux n'ont d'ailleurs pas utilisé leur carte.

En dehors des résidents secondaires, les hôtes en séjour seront aussi pénalisés, car ils devront payer CHF 10.00 par jour. Supposons un séjour de 7 jours et une utilisation pendant 4 jours, soit un coût de CHF 40.00 ; donc plus que pour la saison des R2. Ceci aura un coût difficile à supporter pour des familles avec enfants. Et les pendulaires locaux seront également pénalisés.

On voit mal dès lors quel est le bénéfice escompté par la décision abrupte qui vient d'être prise. On peut même imaginer que les conséquences seront négatives pour les entreprises touristiques des stations du Val d'Illicz.

Dans ces circonstances, nous vous demandons donc de bien vouloir nous donner les éléments statistiques et financiers sur lesquels vous vous appuyez pour votre décision. Et nous vous invitons à réfléchir sérieusement à l'abandon de cette décision dommageable pour tous.

Veillez croire, Monsieur le président, Monsieur le directeur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président

Guy Chessex

Le secrétaire

Claude Ruey

Copie : autorités communales de Champéry, Troistorrents et Val d'Illicz